

ment critiquées comme des efforts inutiles, commencent à montrer des signes encourageants et à nous porter à l'optimisme. Les fonctionnaires qui s'occupent du bien-être social signalent certaines injustices à propos des assistés sociaux. Par exemple, ils nous ont montré que ceux qui réglementent les dépenses de bien-être n'ont pas tenu compte en général des problèmes de ceux qui en bénéficient. Ils ont signalé des façons d'améliorer tout le système. A l'avenir, j'espère que lorsqu'on offrira à une personne qui touche des allocations de bien-être un emploi pour lequel la rémunération sera inférieure à ses allocations, on lui paiera un supplément qui comblera la différence s'il peut prouver qu'il touchait plus en allocations de bien-être. Je crois que si on adopte de telles mesures, on évitera ce gaspillage auquel donnent lieu les allocations de bien-être au Canada.

Les politiques économiques du gouvernement remédient au chômage et à tous ses maux. Ce soir, je n'ai pas l'intention de reprendre des clichés. Je tiens à apporter une contribution constructive et à suggérer des moyens de vaincre et l'inflation et le chômage. J'admets que dans certains secteurs la Commission des prix et des revenus, l'an dernier, n'est pas allée assez loin. Je dirai cependant que les mesures prises étaient opportunes, si l'on songe qu'on utilisait de nouvelles techniques. Je suis fier des résultats obtenus et, à certains égards, l'économie de notre pays s'est mieux comportée que celle de n'importe quel autre pays au monde.

Je me demande si nous ne pourrions pas établir le plan suivant. D'abord, après une enquête sur une industrie où les coûts ou les prix montent, la Commission de M. Young pourrait déclarer qu'à son avis il existe dans cette industrie une urgence économique. Ensuite, le premier ministre (M. Trudeau) ou le ministre des Finances (M. Benson) pourraient intervenir. De fait, je ne sais pas au juste comment ce plan fonctionnerait. J'avoue qu'il n'est pas parfait, mais je pense qu'un plan général de ce genre est valable et que la Commission devrait être habilitée à prendre une telle décision. Elle devrait pouvoir dire qu'il y a urgence économique dans telle industrie. Une fois l'état d'urgence déclaré, le gouvernement fédéral devrait agir grâce à ses pouvoirs constitutionnels. En premier lieu, il faudrait décréter l'état d'urgence. Ensuite, le ministère des Finances devrait avoir le pouvoir d'imposer ce que l'on pourrait appeler une taxe anti-inflationniste contre le coupable, qu'il s'agisse des prix ou des salaires.

Je ne crois pas qu'on ait fait une étude détaillée au Canada des modalités de fonctionnement d'un tel régime. Un système semblable a donné de bons résultats pendant la guerre, lorsque nous avons imposé une taxe sur les bénéfices excessifs. Ce fut une des meilleures mesures fiscales de la seconde guerre mondiale, et elle a été efficace. Si une telle mesure pouvait être efficace alors, pourquoi ne pourrions-nous pas en instaurer maintenant une semblable? Notre difficulté vient en partie de notre hésitation à agir, parce que la constitution n'est pas claire sur certains points. Il nous faudrait à cet égard l'unanimité. Je soutiens qu'il faudrait charger la Cour suprême du Canada de trancher la question de savoir si le gouvernement fédéral a ce pouvoir, si le moindre doute existe à ce sujet.

J'estime qu'il faudrait le faire maintenant, et ne pas attendre encore six mois. Soumettons la question à la Cour suprême du Canada pour savoir si le gouvernement fédéral, en vertu des décisions de paix, d'ordre et de

bonne administration rendues par le Conseil privé, a le pouvoir constitutionnel d'adopter maintenant cette mesure. S'il l'a, j'estime que le gouvernement peut, à n'importe quel moment, exercer un contrôle sur tout secteur économique en péril. Cela ne signifie pas que nous devrions créer des pouvoirs de contrôle des prix et des revenus. Le gouvernement fédéral pourrait sûrement imposer une réglementation pendant, mettons, un an, ou provisoirement.

Si une telle mesure était adoptée, il est fort possible, à mon avis, que de nombreux cas de ce genre ne se présenteraient même pas. Il ne serait utile ni aux syndicats ni à la direction d'une entreprise de tenter d'accroître leurs gains. En conséquence, cette loi n'exigerait qu'un minimum de rouages administratifs. Le gouvernement serait en butte à beaucoup de critiques de la part de la presse et de certains groupes de pression s'il tentait de prendre une initiative de ce genre. Néanmoins, je crois que la majorité des citoyens veulent cette sorte de réglementation. Il nous faut quelque chose en réserve, dont on pourra se servir utilement et équitablement pour combattre l'inflation.

A mon sens, ce ne sont pas là des suggestions impraticables. Ce que je crains, c'est qu'on retarde le renvoi de la question à la Cour suprême du Canada. J'espère que cette démarche se fera bientôt et j'exhorte le ministre de la Justice (M. Turner) à prendre la question en considération. J'exhorte le ministre du Travail, qui est à la Chambre ce soir, à s'en faire le défenseur. Qu'on prenne les dispositions voulues à cette fin. Chaque fois que nous soumettons une question à la Cour suprême du Canada, plusieurs domaines d'ordre constitutionnel deviennent plus clairs. Nous avons déjà accompli d'excellents progrès en prenant des mesures semblables. Inversement, en hésitant à renvoyer certaines questions à la Cour suprême du Canada, surtout celles qui posent des problèmes constitutionnels, nous avons créé des obstacles à des mesures de réforme. A mon avis, nous pouvons éviter cela en renvoyant la question à la Cour suprême du Canada.

Les mesures annoncées pour cet été par le secrétaire d'État (M. Pelletier), en ce qui concerne les occasions offertes aux jeunes, forment une faible, mais importante, partie de la réorganisation de notre économie. Nous avons reconnu que la jeunesse canadienne possède de l'initiative, qu'elle a des idées justes. Si nous donnons à nos jeunes l'occasion de démontrer qu'ils peuvent accomplir un travail utile et créateur, je suis sûr que nous ne serons pas désappointés. Je suis sûr que ces mesures de recyclage des jeunes auront du succès partout au pays. Elles permettront aux jeunes de s'aider eux-mêmes. Plusieurs jeunes aiment à voyager. Je connais beaucoup de travailleurs qui disent: «Oh, je n'ai pu faire cela quand j'étais jeune; je le voudrais bien aujourd'hui.» Les jeunes vont se déplacer, quoi qu'on dise. Il semble que les Canadiens veulent voir leur pays, et j'en suis très fier. Ils sont des explorateurs, ils ont de l'initiative et ils sont curieux. Si quelque 10 p. 100 de l'argent attribué à d'autres programmes de jeunesse aidaient nos jeunes à parcourir et à visiter leur propre pays, ils apprendraient sûrement à le mieux connaître et les perspectives de notre population en seraient améliorées.

• (9.10 p.m.)

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, comme toujours, j'ai écouté avec énormément d'intérêt